



2017 DEVE 24 – Lancement de l'élaboration concertée d'une stratégie de Paris pour une alimentation durable.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'alimentation des populations urbaines dans le monde est un enjeu majeur du XXI^e siècle. La part des êtres humains vivant dans les villes représentera en 2050 près des deux-tiers de la population mondiale. C'est pourquoi des collectivités territoriales du monde entier ont décidé en 2015 de s'engager ensemble sur le thème de l'alimentation lors de l'exposition universelle de Milan « Nourrir la Planète ».

Ainsi, le 15 octobre 2015, aux côtés de 131 autres métropoles internationales, la Ville de Paris a signé le Pacte de Milan pour une politique alimentaire urbaine. Ce faisant, elle s'est engagée à travailler au développement, sur son territoire, d'un système alimentaire durable, inclusif, résilient, sûr et diversifié, fournissant des aliments sains et abordables à tous, réduisant au maximum le gaspillage, préservant la biodiversité et atténuant les effets du changement climatique tout en s'y adaptant.

Depuis 2009, Paris est engagée dans une démarche ambitieuse en matière d'alimentation durable via son Plan d'alimentation durable grâce auquel la collectivité est devenue le 1^{er} acheteur public de bio en France. Les actions entreprises ont ainsi permis de passer de 7,4% en 2008 à 32,9% d'alimentation durable en 2015 (bio, Label Rouge, pêche durable) dans la restauration collective municipale et départementale qui sert 30 millions de repas par an. L'alimentation proposée dans les crèches est à plus de 50% issue de filières durables. Un nouveau Plan alimentation durable 2015-2020 voté en juillet 2015 fixe à 50% l'objectif d'alimentation durable dans les cantines municipales pour 2020.

Depuis 2015, Paris introduit un volet « alimentation durable » dans l'ensemble de ses domaines d'intervention portant sur l'alimentation : volet aide alimentaire du Plan de lutte contre la grande exclusion, action dédiée à l'alimentation durable du Plan Paris Santé Environnement ou encore objectif de 25% de productions franciliennes sur l'ensemble de l'approvisionnement de la capitale à l'horizon 2050 dans la Stratégie d'adaptation de Paris au changement climatique.

Il convient désormais de consolider cette dynamique à travers l'élaboration d'une Stratégie alimentaire territoriale conformément aux engagements pris à Milan.

Afin de mieux percevoir les enjeux de l'alimentation parisienne, la Ville de Paris réalise depuis août 2016 un « état des lieux de l'alimentation sur son territoire ». Cette étude permet de disposer des éléments concrets de diagnostic nécessaires au portage d'une vision et d'une stratégie alimentaires de long terme pour la métropole parisienne incluant la prévention et l'adaptation au changement climatique et à la raréfaction des ressources, l'accroissement de l'autonomie alimentaire de la capitale,

la diminution de sa dépendance aux énergies fossiles et aux autres territoires, l'accroissement de l'inclusivité et de l'équité de son modèle alimentaire.

L'état des lieux, piloté par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, a été lauréat de l'appel à projets ouvert par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France (DRIAIF) dans le cadre du programme national de l'alimentation dont les orientations rejoignent les ambitions de la future stratégie alimentaire parisienne. Ce soutien financier s'élève à 10 000 euros.

Cet état des lieux met en évidence de premiers éléments de diagnostic qui incitent à agir :

- En matière de consommation alimentaire

La consommation alimentaire parisienne concerne 2,2 millions d'habitants intra-muros, 1 million de personnes non résidentes travaillant chaque jour à Paris et 75 000 touristes quotidiens.

Le régime alimentaire parisien est l'un des plus « prudents » au monde, c'est-à-dire qu'en moyenne la qualité nutritionnelle du régime parisien est excellente. La prévalence de l'obésité est ainsi moins importante que dans le reste de la France (10,7% contre 14,5%). On mange moins de viande à Paris. On accorde un budget plus grand à une alimentation de plus grande qualité. Cependant, il existe de grandes disparités en matière d'accès à l'alimentation : 6,3% des ménages sont en situation de précarité alimentaire ; 10 à 15 millions de repas sont distribués chaque année par les structures d'aide alimentaire et la part des fruits et légumes en particulier frais et de bonne qualité environnementale, peut y faire défaut.

- En matière de distribution alimentaire

Le tissu commercial parisien représente un véritable atout avec plus de 7 200 commerces alimentaires, garants d'une grande diversité de l'offre. Sa densité (321 m² pour 100 habitants) est bien supérieure à celle de Londres par exemple (272 m² pour 100 habitants). Plus de 60% des Parisiens réalisent ainsi leurs courses dans leur quartier de résidence, seulement 7,7% en hard-discount. En termes de restauration commerciale, Paris reste la vitrine de la gastronomie française. Avec plus de 5 700 restaurants, la capitale présente la plus forte densité de cafés-restaurants en France. Toutefois, la logistique sous-tendue par ce maillage du territoire a un coût important tant au niveau économique qu'environnemental.

- En matière de gouvernance alimentaire

Un mode de gouvernance démocratique reste à inventer pour le système territorial alimentaire parisien qui, à l'inverse d'autres grandes métropoles, ne dispose pas d'instance multi-partenaire propre associant l'ensemble de ses parties prenantes.

- En matière d'approvisionnement

Paris dispose d'un hinterland agricole (ou arrière-pays agricole c'est-à-dire la zone de production influencée par la consommation parisienne) resserré avec une forte production céréalière de proximité et des bassins de production animale et maraîchère proches (Normandie, Bourgogne...). Par exemple, 74% des fruits et légumes distribués à Paris sont d'origine française. Toutefois, la perte des terres agricoles, le recul de la diversité agricole de proximité, le manque d'ateliers de transformation locaux, l'internationalisation des échanges de matières premières agricoles et l'importation de nourriture

animale protéinée d'Amérique du Sud ont pour conséquence l'éloignement des lieux de production des aliments.

- En matière d'empreinte écologique et de résilience

Cet éloignement engendre des impacts environnementaux négatifs en matière logistique notamment. La distance moyenne d'approvisionnement parisienne (distance du lieu de production au lieu de consommation d'un aliment) est estimée à 650 kilomètres. Elle reste néanmoins très inférieure à celles des métropoles comme Londres ou New-York qui se chiffrent en milliers de kilomètres. Pour ne citer que cette question, cruciale, les modalités d'approvisionnement alimentaire de la ville en cas de crise majeure, par exemple, restent à définir plus précisément.

Alors que 36% des émissions de gaz à effet de serre sont issus de l'alimentation en France, il est nécessaire d'améliorer l'empreinte environnementale de l'alimentation parisienne. Cela permet de contribuer de manière significative à la transition écologique de nos territoires.

Si le système alimentaire territorial parisien présente des faiblesses et doit être amélioré pour être plus résilient, inclusif et durable, il peut aussi s'appuyer sur des forces dont le dynamisme et la diversité des acteurs parisiens mais aussi l'attractivité du patrimoine gastronomique national.

Ce sont des réponses concrètes aux défis écologiques, économiques et alimentaires que doivent aujourd'hui mettre en œuvre les villes et les métropoles à travers des circuits courts et en réconciliant l'agriculture urbaine et péri-urbaine.

En engageant un travail d'élaboration d'une stratégie alimentaire territoriale en concertation avec les acteurs du territoire parisien agissant au sein du système alimentaire de la production agricole à la valorisation des déchets : représentants des agriculteurs (Chambres d'agriculture, Groupement des agriculteurs bio...), des transformateurs (Association Régionale des Industries Agro-alimentaires...), distributeurs (marchés parisiens, artisans-commerçants...), consommateurs, logisticiens, collectivités, institutionnels, il s'agira de pallier ces faiblesses tout en valorisant les forces de ce système.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser, au nom de la Ville de Paris, à lancer l'élaboration concertée d'une Stratégie de Paris pour une alimentation durable.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2017 DEVE 24 - Lancement de l'élaboration concertée d'une stratégie de Paris pour une alimentation durable.

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de lancer l'élaboration concertée d'une stratégie de Paris pour une alimentation durable ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à lancer l'élaboration concertée d'une stratégie de Paris pour une alimentation durable.